Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2023/1631

22.12.2023

Avis à l'attention de certaines personnes et entités faisant l'objet des mesures restrictives prévues par la décision 2014/145/PESC du Conseil et le règlement (UE) nº 269/2014 du Conseil concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine

(C/2023/1631)

Les informations figurant ci-après sont portées à l'attention de Pavel Evgenevich PRIGOZHIN (1174), personne visée à l'annexe de la décision 2014/145/PESC du Conseil [1] et à l'annexe I du règlement (UE) nº 269/2014 du Conseil [2] concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.

Le Conseil envisage de maintenir les mesures restrictives à l'encontre de la personne susmentionnée sur la base de nouveaux motifs d'inscription. Cette personne est informée par la présente qu'elle peut adresser au Conseil, avant le 29 décembre 2023, une demande en vue d'obtenir les motifs envisagés pour justifier sa désignation, à l'adresse suivante:

Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général
RELEX.1
Rue de la Loi 175
1048 Bruxelles
BELGIQUE

Courriel: sanctions@consilium.europa.eu

[1] JO L 78 du 17.3.2014, p. 16.
[2] JO L 78 du 17.3.2014, p. 6.